



Un salarié demande à passer à temps partiel

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Cédric Beutier, Avocat au Barreau de Nantes**
- Dernière vérification de la fiche : 15/07/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 31/08/2018

En prévision d'un agrandissement à venir de la famille, un de vos salariés vous sollicite pour diminuer son temps de travail : compte tenu des contraintes d'organisation familiale, il vous demande à pouvoir bénéficier de ses mercredis et de ne travailler, par conséquent, que 4 jours par semaine. Pouvez-vous refuser ?

Un passage à temps partiel à la demande du salarié

Une possibilité. Il est tout à fait possible, pour un salarié, de demander à son employeur le bénéfice d'une modification de son temps de travail, pour passer d'un temps complet à un temps partiel. En règle générale, les modalités de mise en place du temps partiel sont prévues par un accord collectif : la première chose à faire sera donc, pour vous, de consulter votre convention collective.

Une demande...

{ABONNEZ-VOUS}

Passage à temps partiel : si vous acceptez...

Une possibilité. La suite à donner. Si vous accédez à la demande du salarié, il faudra procéder à une modification de son contrat de travail. Cette modification (écrite) du contrat de travail devra comporter, outre les mentions obligatoires (coordonnées du salarié, qualification, éléments de rémunération, etc.), un certain nombre d'indications et de mentions.

A préciser ! ...

{ABONNEZ-VOUS}